

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE L'ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DES LÉGENDES (58 330 SAINT SAULGE)

DATE : mardi 17 novembre 2017

LIEU : bibliothèque de l'école des légendes

DÉBUT DE SÉANCE : 17h35

PRÉSENTS :

Parents élus au conseil d'école : mesdames Suarez, Lamotte et Derue, monsieur Picard-Cheveau

Élus : monsieur Gosset, maire de la commune

Équipe enseignante : mesdames Hubert, Chevret, Neveu, Gauthy et Nesly, monsieur Basely

ATSEM : madame Étienne

Déléguées départementales de l'éducation nationale : mesdames Gély-Touzet et Beaume

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame Devillers, professeure des écoles

Madame Taupin, psychologue scolaire du RASED de Corbigny

Madame Mattès, inspectrice de l'éducation nationale

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : mesdames Suarez et Chevret

PRÉSIDENT DU CONSEIL : monsieur Basely

CIRCULATION DE LA FEUILLE D'ÉMARGEMENT ET LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR :

ORDRE DU JOUR :

1. Objet et fonctionnement des conseils d'écoles
2. Résultats des élections de parents d'élèves au conseil d'école
3. Informations sur l'équipe enseignante et les effectifs de l'école
4. Vote du règlement intérieur et information sur la charte de la laïcité
5. Informations sur la sécurité dans les écoles et la mise en place du P.P.M.S. (Plan Particulier de Mise en Sécurité)
6. Informations sur la coopérative scolaire
7. Informations sur l'U.S.E.P. (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré)
8. Projets pédagogiques d'école et informations relatives à chaque classe
9. Questions diverses

En préambule, la parole est donnée à madame Beaume, déléguée départementale de l'éducation nationale afin de présenter les fonctions des délégués, amis de l'école, nommés pour quatre ans et qui s'attachent à entretenir les meilleures relations entre les différents partenaires de l'école.

1. Objet et fonctionnement des conseils d'écoles

Le conseil d'école réunit les représentants de la communauté éducative. La composition et les attributions du conseil d'école sont précisées par décret (article D. 411-2 du code de l'éducation).

Présidé par le directeur, le conseil d'école :

- vote le règlement intérieur des écoles ;
- donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école ;
- adopte le projet d'école.

Trois conseils d'école sont prévus, un par trimestre. Nous disposons de six heures pour les trois conseils qui seront réparties harmonieusement. En outre, un conseil d'école extraordinaire peut également être réuni à la demande du directeur, du maire ou de la moitié de ses membres pour les motifs suivants : une fusion d'écoles, un aménagement du temps scolaire.

Les parents d'élèves élus au conseil d'école sont membres à part entière et ont voix délibérative. Ils peuvent assurer un rôle de médiation, à la demande de tout parent d'élève, auprès des autres membres de la communauté éducative.

2. Résultats des élections de parents d'élèves au conseil d'école

Les élections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école sont régies par une circulaire n° 2000-082 du 9 juin 2000 modifiée.

Les élections se sont déroulées le vendredi 13 octobre 2017. L'école étant composée de cinq classes, dix parents d'élèves pouvaient être élus, cinq titulaires et cinq suppléants. Les candidats étaient au nombre de quatre. Voici les résultats.

Inscrits	Votants	Blancs / nuls	Exprimés	Pourcentage
142	90	26	64	63,38%

Ont été élus : Alexandra Derue, Élodie Suarez, Thierry Picard-Cheveau et Vanessa Lamotte.

Madame Suarez et monsieur Picard-Cheveau étaient candidats adhérents à la FCPE. Suite à une question des parents d'élèves, le directeur rappelle que le mode de scrutin des élections est un suffrage de liste sans rature ni panachage. Un tutoriel à l'attention des familles avait été rédigé. Les parents pouvaient demander des précisions s'il restait des points obscurs.

3. Informations sur l'équipe enseignante et les effectifs des écoles

Équipe enseignante

Mesdames Neveu, Nesly, Gauthy et Devillers intègrent l'équipe enseignante. Madame Nesly est enseignante remplaçante, attachée à l'école. Madame Gauthy est responsable de la classe ULIS ; madame Neveu, celle de la classe de CE. Madame Devillers complète les services de madame Neveu et monsieur Basely. Madame Hubert est l'enseignante de la classe de TPS/PS/MS et madame Chevret, celle des GS/CP. Monsieur Basely occupe depuis la rentrée les fonctions de directeur de l'école et d'enseignant des CM.

Équipe accompagnante

Plusieurs assistantes de vie scolaire travaillent également à l'école : madame Collin (GS/CP), madame Lorin (CE), madame Munden (CM) et madame Derks (ULIS).

Madame Étienne est ATSEM auprès des élèves de maternelle.

Équipe spécialisée

Le RASED de Corbigny est composé d'une psychologue scolaire, madame Taupin et d'une maîtresse spécialisée (option E). L'enseignante référente pour les élèves en situation de handicap est madame Guillaumin.

Effectifs à ce jour

<u>Classe de TPS/PS/MS</u>	<i>Mme Hubert</i>	1 TPS 13 PS 10 MS	24 élèves
<u>Classe de GS/CP</u>	<i>Mme Chevret</i>	7 GS 12 CP	19 élèves
<u>Classe de CE1/CE2</u>	<i>Mmes Neveu et Devillers</i>	10 CE1 11 CE2	21 élèves
<u>Classe de CM1/CM2</u>	<i>Mme Devillers et M. Basely</i>	10 CM1 13 CM2	23 élèves

<u>Classe ULIS école</u>	<i>Mme Gauthy</i>		8 élèves
		Total :	95 élèves
		Moyenne par classe ordinaire :	<i>21,75 élèves</i>

Prévisions d'effectifs pour l'année scolaire 2018/2019 : 11 à 13 départs et 6 à 8 arrivées.
Monsieur le maire précise qu'il sera attentif à la prochaine carte scolaire.

4. Vote du règlement intérieur et information sur la charte de la laïcité

Le règlement intérieur des écoles et la charte de la laïcité ont été transmis avant cette réunion.

Madame Gauthy fait la lecture de quelques articles de la charte de la laïcité. Le directeur insiste sur le préambule de cette charte : « La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République. ». Il rappelle que les enseignants font vivre quotidiennement ces valeurs dans leurs classes.

Aucune modification du règlement intérieur n'est proposée.

Un vote de l'assemblée recueille le résultat suivant :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 13

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité. Il sera prochainement communiqué aux familles qui devront en prendre connaissance en le signant. Cette démarche est obligatoire. La charte de la laïcité a été communiquée à toutes les familles en début d'année scolaire.

5. Informations sur la sécurité dans les écoles et la mise en place des P.P.M.S. (Plan Particulier de Mise en Sûreté)

Les écoles peuvent être confrontées à des accidents majeurs, qu'ils soient d'origine naturelle (tempête, inondation, séisme, mouvement de terrain, ...) ; technologiques (nuage toxique, radioactivité, ...) ou des situations d'urgence particulières (intrusion de personnes malveillantes, attentats, ...) susceptibles de causer de graves dommages aux personnes et aux biens.

En conséquence, chacun doit s'y préparer, notamment dans le cas où leur ampleur retarderait l'intervention des services de secours et où l'école se trouverait

momentanément isolée. Tel est l'objectif du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) face aux risques majeurs, adapté à la situation précise de chaque école, qui doit permettre la mise en œuvre des mesures de sauvegarde des élèves en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation normale.

Trois exercices doivent être effectués dans l'année scolaire. Un premier sera réalisé durant le premier trimestre. Sa nature est imposée par les ministères de l'Éducation Nationale et de l'intérieur. Il portera sur une alerte intrusion-attentat (mise à l'abri). Les deux suivants porteront sur un confinement et une évacuation-mise à l'abri. Les élèves sont préparés à la réalisation des exercices.

Par ailleurs, trois exercices d'évacuation-incendie sont également prévus. Un premier a été effectué cette première période. Tout s'est bien déroulé. L'exercice s'est effectué en deux temps car les systèmes de sécurité incendie des bâtiments du haut et du bas sont indépendants.

La mise en œuvre du PPMS nécessite la fourniture de matériel (mallette de première urgence) : bouteilles d'eau, ruban adhésif pour le confinement, poste de radio, lampes de poche à manivelle, ... Il revient à la municipalité de mettre à disposition ces fournitures. Une demande sera prochainement adressée à la municipalité afin de compléter la mallette d'ores et déjà existante.

Monsieur le maire demande si un exercice est prévu pour les parents. Le directeur informe que les familles seront destinataires d'un document résumant les conduites à tenir en cas d'accident majeur. Le PPMS est une composante du Plan Communal de Sauvegarde.

6. Informations sur la coopérative scolaire

Madame Chevret, mandataire, présente les actions et les comptes de la coopérative scolaire.

Pour cette année scolaire, Madame Chevret a demandé à l'OCCE d'être mandataire. Les comptes seront réalisés avec Madame Gauthy. Toutes les classes participent aux activités de la coopérative scolaire et tous les élèves de l'école bénéficient de l'argent disponible pour leurs activités. Les comptes sont consultables à l'école.

L'année dernière, les subventions de trois communes, deux appels aux dons, une vente de photos, une vente de chocolats, une boum, une fête de l'école ont permis de collecter des fonds et financer pour cinq classes (environ 100 élèves) : trois concerts pédagogiques et les frais de bus, deux sorties au musée et les frais de bus, une sortie aux archives et les frais de bus, deux sorties en festival et les frais de bus, deux sorties au spectacle et les frais de bus,

deux sorties au chantier médiéval de Guédelon et les frais de bus, quatre animations par des professionnels (18 séances), neuf séances de cinéma, sept abonnements scolaires, 1 000 € de livres pour le stock de la bibliothèque, cinq ballons pour la cour de récréation, six anneaux de jeux pour la cour de récréation ou l'E.P.S., du petit matériel de bricolage, trois ateliers saveurs, sept séances de cuisine, une assurance et une adhésion pour tous, ... La coopérative scolaire commence l'année avec un solde créditeur de 4 599,99 € et le premier appel aux dons a permis de collecter 1 054€.

Monsieur le maire précise qu'en 2018, la communauté de communes ne subventionnera plus les coopératives d'école. Seuls les projets artistiques et culturels seront éligibles.

7. Informations sur l'U.S.E.P. (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré)

Une association USEP, affiliée à l'USEP58 a été créée à l'école des légendes. L'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) s'appuie sur la laïcité pour promouvoir l'éducation à la culture sportive, la citoyenneté et la solidarité. Les rencontres sportives que propose cette association se déroulent durant le temps scolaire (activités obligatoires) mais également hors temps scolaire (facultatives). Pour ces dernières activités, les élèves souhaitant y participer doivent acquérir une licence au tarif de 9,90€. Cette licence permet notamment de couvrir les frais d'assurance, d'adhésion et de transport pour rejoindre les lieux de regroupement des écoles participantes. L'affiliation à l'USEP 58 permet également de bénéficier de prêt de matériel d'E.P.S. et de ressources pédagogiques.

Les classes de CM et d'ULIS participeront aux actions proposées par l'USEP. Sur les 30 élèves de ces deux classes, 24 sont adhérents à l'association dont le nom a été choisi par les élèves de CM. L'association s'appelle « l'association sportive des p'tites légendes. » Madame Gauthy en est la trésorière et monsieur Basely, le président.

Prochainement, les élèves participeront au Cross départemental, mercredi 15 novembre, à Decize. Cette manifestation réunira plus de 750 enfants. Une rencontre sport collectif (basket) aura lieu en décembre. En mars, l'activité Acrosport sera proposée. Le P'tit tour à vélo et un triathlon se dérouleront en juin.

La commune subventionnera également cette association.

8. Projets pédagogiques d'école et informations relatives à chaque classe

Éco-école

L'équipe a décidé de « candidater » à une nouvelle labellisation éco-école cette année. Le programme « éco-école » permet de proposer des projets d'éducation au développement durable aux élèves. Ces projets sont au service de leurs apprentissages

dans toutes les disciplines et des compétences qu'ils doivent acquérir dans le cadre des programmes de l'Éducation nationale.

Les élèves sont la force motrice des projets « éco-école ». Impliqués du début à la fin du projet, ils participent à la mise en œuvre des étapes de la méthodologie. Ils sont actifs au sein du comité de pilotage et participent à l'élaboration d'un diagnostic et du plan d'action, ainsi qu'à sa mise en place et son évaluation.

Les projets « éco-école » reposent également sur des collaborations avec des associations ou des partenaires locaux.

Véritable source de motivation, le label « éco-école » concrétise les efforts menés tout au long de l'année. Après s'être investie sur la biodiversité, l'école a retenu cette année la thématique de l'eau. Chaque classe proposera des projets en lien avec ce thème.

Cette action s'inscrit dans le cadre du projet d'école (parcours citoyen).

Bibliothèque

Toutes les classes se rendent au moins une fois par période à la bibliothèque municipale. Ils peuvent emprunter des livres. Les bénévoles que nous remercions proposent également des animations autour de la lecture à notre demande.

Cette action s'inscrit dans le cadre du projet d'école (parcours d'éducation artistique et culturelle).

La « Grande Lessive »

Tous les élèves de l'école ont participé à la « Grande Lessive » du 19 octobre 2017, manifestation d'ampleur internationale. La « Grande Lessive » est une installation artistique éphémère qui est conçue par tous les élèves, au moyen de réalisations plastiques (dessins, images numériques, collages, ...). Ces productions ont été suspendues à des fils tendus dans la cour de l'école à l'aide de pinces à linge. La manifestation s'est déroulée en deux temps, un premier avec les élèves, un second avec les parents et leurs enfants. Plusieurs ateliers étaient proposés par les enseignants.

Cette action s'inscrit dans le cadre du projet d'école (parcours d'éducation artistique et culturelle).

Semaine de la laïcité et des valeurs de la République

L'école participera à cette semaine qui aura lieu du 4 au 9 décembre 2017.

Cette action s'inscrit dans le cadre du projet d'école (parcours citoyen).

Élections et conseil d'élèves pour les classes de GS/CP, CM et ULIS

Chacune de ces classes proposera des élections de délégués, d'éco-délégués et de coopérative. Ces actions sont inscrites au projet d'école (parcours citoyen).

Classe de TPS/PS/MS

Travail sur les animaux de la ferme avec un projet de visite de la ferme pédagogique de Decize. Travail sur l'eau dans le cadre de la labellisation éco-école avec un projet de sortie à Baye ou Pouilly-sur-Loire. Accueil et liaison avec la Barboulotte. Spectacle avec la Barboulotte. Cette année, madame Hubert accordera une attention particulière aux apprentissages de « Apprendre à Porter Secours ».

Deux élèves ont bénéficié des A.P.C. en première période.

Trois demandes d'intervention du RASED ont été rédigées.

Classe de GS/CP

Six élèves ont assisté aux APC en première période (s'installer au CP). En période 2, six élèves pour trois semaines sur la production d'écrit et une séance de conseil des enfants.

Six demandes d'intervention du RASED ont été formulées.

La classe participe aux projets de l'école et de la coopérative scolaire.

Elle dispose d'un Environnement Numérique de Travail dans lequel tous les élèves ont été autorisés à figurer par leurs parents : il s'agit, dans un réseau social fermé, de produire et partager des données numériques (photographies, productions d'écrit individuelles et collectives, ...).

La classe a aussi un projet jardin et forêt, le projet éco-école, des séances de cuisine dans le domaine « découvrir le vivant (observer, soigner...), découvrir la matière ».

La classe a commencé une correspondance avec une classe de Nevers pour produire et comprendre des écrits, renforcer ses compétences sociales, connaître l'autre et un autre environnement.

Des sorties sportives, culturelles, des animations en lien avec la correspondance, l'éco-école, les musées de la région ou de proximité sont envisagées.

Il n'y aura pas de classe transplantée cette année.

Classe de CE

Participation à éco-école : cycle de l'eau, état de la matière, apport culturel (chorale et danse sur le thème de l'eau).

Avec la classe d'Ulis, sortie le 28 novembre : concert pédagogique à Nevers avec la MCNA et musée de l'éducation.

Cinq élèves ont bénéficié des A.P.C. en première période : analyse d'erreur et lecture.

Classe de CM

Cinq élèves bénéficient des A.P.C. en deuxième période : numération et groupement à dix. Sept demandes d'intervention du RASED ont été rédigées.

La classe est engagée dans une correspondance de classe avec l'école française de Victoria aux Seychelles. Cette correspondance permettra aux élèves de développer leurs

compétences dans les domaines de l'écriture et la géographie. Les échanges seront collectifs et individuels. L'échange sur les cultures de chaque pays, l'éco-école et le changement climatique seront les sujets abordés.

Les élèves accueilleront Claude Ponti le 25 janvier 2018. À cette occasion, ils pourront rencontrer et s'entretenir avec l'auteur. Autour de l'album « Georges Lebank », les enfants vont concevoir des contenus de réalité augmentée en partenariat avec l'Atelier Canopé qui prêtent des tablettes à l'école depuis le mois de septembre.

À partir du mois de janvier, les élèves accueilleront des robots pédagogiques « Thymio » à étudier, utiliser et programmer.

Dans le cadre de la semaine du goût, madame Nesly qui remplaçait monsieur Basely a permis aux élèves de découvrir différents saveurs grâce à un potiron fourni par une famille.

Les élèves prépareront « le p'tit tour » à partir du mois de février dans le cadre d'un cycle d'apprentissages d'E.P.S.

Action de liaison avec les écoles et le collège de secteur

Les élèves ont participé à la journée du sport scolaire, mercredi 27 septembre. Ils ont été initiés à plusieurs activités sportives, ont rencontré des basketteurs et cyclistes de haut niveau.

Plusieurs ateliers (C.D.I., technologie, sciences, anglais) ont été proposés aux élèves vendredi 20 octobre au collège lors d'une matinée organisée par les professeurs du collège et des écoles. Une visite a également été organisée.

La classe était invitée au Cross du collège en fin de première période. Les élèves ont brillé par leur participation et leurs performances.

Madame Dagobert, professeure de technologie au collège, interviendra dans le cadre de la classe « Robots » évoquée précédemment.

Les élèves des écoles du secteur de collège ont participé à une opération de solidarité suite aux ouragans qui ont sévi dans les Antilles (Croix-Rouge et Prévention Maif).

Classe ULIS

Important projet d'inclusion des élèves d'ULIS dans les classes de l'école sur des projets longs ou ponctuels.

Création d'un film sur la laine en partenariat avec l'espace socio culturel dans le cadre du « festival de la belle et laine ».

La classe participe à « école et cinéma » : novembre, février et avril.

Les élèves participent à l'USEP et la chorale. Un projet de sortie au pavillon du milieu de Loire est à l'étude ainsi que l'organisation d'une journée du handicap en décembre.

9. Questions diverses

Des questions nous ont été adressées par les parents d'élèves élus.

Le directeur informe préalablement que des copies des procès-verbaux des conseils d'école circuleront de famille en famille afin d'éviter des dépenses excessives de reprographie et de se mettre en accord avec l'éducation au développement durable enseignée à l'école. Les familles souhaitant disposer d'une copie pourront en faire la demande écrite au directeur. Un projet de création d'un site internet d'école est à l'étude. Il permettra de stocker les différents procès-verbaux et documents à destination des familles. Pour l'instant un envoi personnalisé par email n'est pas envisageable. Les procès-verbaux sont affichés dans un délai de 15 jours. Tous les procès-verbaux sont archivés à l'école et consultables librement sur rendez-vous.

1. Panneau d'affichage des représentants des parents d'élèves.

La parole est à monsieur le maire. La commune se conformera aux exigences légales. Les panneaux sont commandés et seront installés avec la boîte aux lettres réservées aux représentants de parents. Monsieur le maire précise que la boîte aux lettres de l'école n'est pas déplaçable.

2. Positionnement du panneau d'affichage de l'école.

La parole est à monsieur le maire. Les parents récupèrent les enfants au portail blanc pour que la sortie des élèves puisse se faire en deux temps. Le panneau d'information doit rester près des limites de l'école. Les parents pourraient aussi demander l'autorisation de venir lire les informations sur le panneau.

Madame Derue est gênée par les modalités de circulation des parents dans l'école.

3. Peut-on établir la dépose et la récupération des enfants de maternelle par l'accès de la place du champ de foire ?

L'accès par la place du champ de foire poserait des problèmes de sécurisation de l'école. Dans le cadre du plan vigipirate, un accès unique est privilégié. Il permet notamment l'accueil par des adultes de l'école. Actuellement, nous ne sommes pas en mesure de disposer d'adultes à chaque portail.

Par ailleurs, l'équipe souhaite accueillir tous les parents au même endroit afin de permettre aux parents d'une fratrie de ne pas se rendre à deux endroits de dépose différents. Cette mesure permet également de ne pas enclaver/isoler la classe de maternelle.

L'utilisation de l'escalier par les enfants fait partie d'une éducation. Madame Hubert l'emprunte avec les élèves pour se rendre en récréation ou en bibliothèque. Suite à la demande du directeur, monsieur le maire s'est engagé à poser une main courante à hauteur des enfants. L'escalier sera ainsi sécurisé.

Madame Hubert rappelle que, lors de la sortie des classes, elle descend dans la cour avec les enfants dont les parents en feraient la demande.

4. De quand date la dernière visite d'hygiène et de sécurité de l'école et des préfabriquées ?

Préalablement, le directeur informe le conseil que, pour des raisons de confort et de vétusté des locaux, la classe ULIS a déménagé. Elle se situe maintenant dans l'ancienne salle informatique qui a été rénovée durant les dernières vacances (pose d'un nouveau revêtement de sol, peinture, rénovation des fenêtres, aménagement, ...).

Des remerciements sont adressés à la municipalité pour cet effort.

Il n'existe pas de « visite d'hygiène et sécurité » mais des inspections réalisées par des inspecteurs. Il y a un seul inspecteur pour la région Bourgogne, Franche Comté et une partie de l'Ile de France. Cette visite n'est pas obligatoire sauf si le maire, saisi par le directeur de l'école, a connaissance d'un danger grave. Le maire, lui, a autorité pour demander à tout moment cette visite. Les seules visites possibles à court terme sont celles de l'assistant de prévention de la circonscription pour faire un point sur tous les documents institutionnels et tenter de viser les travaux et améliorations à réaliser.

Le directeur est responsable de l'évaluation des risques dans l'école. Il complète un document unique d'évaluation des risques puis travaille en partenariat avec les partenaires afin de les réduire. Ce document est consultable par les services départementaux.

Les extincteurs de l'école et la conformité électrique sont vérifiés annuellement. Les rapports sont consignés dans le registre de sécurité de l'école.

Lors des travaux de réalisation des issues de secours en 2013, une visite de conformité a eu lieu.

5. Quels sont les objectifs et les projets de la mairie pour l'école et les préfabriqués dans le cadre du projet « Saint Saulge, village du futur » ?

La parole est à monsieur le maire.

Les fenêtres du bâtiment du haut seront toutes changées lors des prochaines vacances. En ce qui concerne le « tas d'ordinateurs obsolètes », monsieur le maire s'est récemment engagé à en vérifier l'état.

L'école est intégrée dans le dispositif « village du futur » : une réflexion est très engagée à propos du parking, des préfabriqués, des lieux d'activité, ...

Le dispositif demande de la patience, compte tenu des temps de réflexions, de la rédaction des projets, des demandes de subventions, ...

Monsieur Picard-Cheveau regrette que peu de familles participent à l'élaboration du volet « école » du projet « village du futur » alors qu'elles y sont invitées et bienvenues.

Les prochains travaux prévus à l'école concernent la peinture du couloir de la classe des CE et l'installation de prises électriques dans plusieurs classes afin de permettre de disposer des ordinateurs.

6. Pourquoi plus de goûter le matin pour les enfants de maternelles ?

Le directeur rappelle les recommandations du ministère et de l'AFSSA à ce sujet. Il lit des extraits de la circulaire n°2003-210 qui précise qu'aucun argument nutritionnel ne justifie la collation matinale de 10 heures. Toutefois, en conformité avec ce texte, l'école maintient la collation possible dès l'arrivée des élèves à 8h20 et les goûters festifs d'anniversaire, les dégustations, ...

7. Cantine scolaire.

Des parents se plaignent du bruit et de l'agitation. La parole est à monsieur le maire. La pause méridienne est trop courte pour organiser deux services. Les enfants sont obligés de goûter ce qui leur est servi. Une commission « menu » se réunit régulièrement, les enfants du primaire avaient élaboré une semaine de menus l'année dernière. Des parents d'élèves du collège y participent. Les parents du primaire peuvent demander à participer. Environ 64 élèves déjeunent à la cantine. Aucun élève n'a été exclu pour défaut de paiement. Des parents élus peuvent ponctuellement s'inscrire pour déjeuner, les demandes sont à formuler auprès de la mairie. Les menus sont communiqués aux familles.

8. Circulation sur le parking.

La parole est à monsieur le maire.

Monsieur le maire invite à participer aux réunions « village du futur » pour débattre de ce sujet.

11.4. Des parents s'inquiètent du niveau de sécurité à l'école. La barrière du haut a été installée pour la sécurité des enfants. Cependant des parents affirment que certains enfants connaissent le code. Aussi, ils sortent et entrent comme ils veulent par la porte ? Même certains passeraient par-dessus le grillage ? Ces parents se questionnent, si un enfant peut passer, un adulte le peut aussi ? Est-ce qu'il y aura des mesures rassurantes sur ces points ?

Le code du portail est changé à chaque période. Il vient d'ailleurs de l'être. Les adultes sont vigilants lorsqu'ils composent le code mais certains enfants peuvent le voir. Si des enfants entrent et sortent comme ils veulent par la porte ou qu'ils passent par-dessus le grillage, c'est sans doute qu'ils échappent à la surveillance de leurs parents. Nous appelons donc chaque famille à la plus grande responsabilité et à l'éducation de leurs enfants au civisme. Le directeur rappelle qu'un grillage est posé afin de ne pas être franchi. Il informe le conseil qu'il signalera toute intrusion au service de la gendarmerie et à monsieur le maire.

11.10. Ce début d'année, des parents ne se rappellent pas avoir eu une fiche où mentionner d'autres personnes pour récupérer leurs enfants à la sortie des classes. Est-ce un oubli de l'école ?

Ce n'est pas un oubli de l'école. Dès le premier jour de la rentrée, les familles ont été destinataires d'une « liasse » comprenant une fiche de renseignements dans laquelle elles pouvaient informer l'école des personnes autorisées à récupérer les enfants ou à prévenir en cas d'urgence. Plusieurs relances ont été faites auprès de familles qui ont tardé à remettre ces documents à l'école. Le directeur rappelle qu'un élève de moins de 6 ans est obligatoirement remis à ses représentants légaux ou aux personnes autorisées par ceux-ci. Il est également rappelé aux parents qu'ils peuvent signaler tout changement en cours d'année scolaire sur le cahier de liaison (cahier rouge).

Les questions des représentants de parents qui n'ont pas été abordées le seront lors du prochain conseil.

La séance est close à 19h45.

Date des prochains conseils d'école : jeudi 8 février à 17h30 et lundi 4 juin à 17h30.